



**Éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux**  
**Conseil d'administration du 21 février 2014**

En vertu de l'autorisation de l'Assemblée Générale du 30 mai 2013, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA réuni le 21 février 2014 a décidé, sur proposition du Comité des Rémunérations et de Sélection, d'attribuer 150 000 actions au Directeur Général au titre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise mise en place depuis plusieurs années, visant à reconnaître son rôle d'entrepreneur depuis plus de trente ans au sein du Groupe et à lui donner une participation au capital en ligne avec celle de ses pairs des sociétés de technologie dans le monde.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, cette attribution au profit du Directeur Général est soumise dans son intégralité à des conditions de performance sur plusieurs exercices - identiques à celles stipulées pour les actions de performance attribuées à certains collaborateurs du Groupe par le Conseil du même jour - et à une obligation de conservation portant sur au moins 15 % des actions attribuées (net d'impôts).

\* \* \*